

"Les agriculteurs à l'époque de la mutation"

Conférence prononcée le 16 février 1968

par M. S.L. MANSHOLT

devant la GRONINGER MAATSCHAPPIJ VOOR LANDEBOUW

Si je prends la parole devant vous ici, dans le nord du pays, pour vous parler de l'avenir de l'agriculture, et, plus particulièrement, de celui des agriculteurs eux-mêmes, c'est en ayant conscience que chaque région a ses propres problèmes. Lorsque nous nous débattons à Bruxelles avec les problèmes agricoles, nous avons affaire avec les agriculteurs d'Apulie, de Sicile, du nord de l'Italie, d'Auvergne, de Bretagne, de Bavière, du Schleswig-Holstein, du pays wallon ou de Groningue.

Toutes ces régions ont leurs propres problèmes, mais elles n'en n'ont pas moins beaucoup de points communs, et nous devons rechercher, pour un certain nombre de problèmes, des solutions communautaires dans lesquelles doivent ensuite s'intégrer les problèmes spécifiques. Ce qu'elles ont en commun, c'est qu'elles doivent toutes s'adapter à un avenir nouveau, dont les exigences seront entièrement nouvelles, à un avenir entièrement différent de ce que l'on avait imaginé jusqu'alors.

Si nous voulons parler de l'avenir de l'agriculture, il nous faudra savoir à peu près comment la société évolue dans son ensemble. En outre, nous aboutirons à la conclusion que bien des problèmes qui appellent une solution dans l'agriculture ne peuvent être résolus que si nous exploitons les possibilités qui nous sont offertes par la société elle-même.

"Où allons-nous ?", voilà la grande question que se posent les agriculteurs et, en particulier, les plus jeunes d'entre eux.

J'ai récemment abordé ce sujet devant l'assemblée annuelle du COPA, l'organe central des organisations agricoles qui coopèrent dans les six pays de la Communauté.

Cet après-midi, j'approfondirai quelques-unes des questions qui y ont été traitées. Je parlerai en mon nom personnel, n'engageant donc pas la Commission européenne. Celle-ci étudie effectivement ces questions, mais n'a encore pris aucune décision. J'espère que, ce printemps, la Commission fera un certain nombre de propositions au Conseil de ministres en ce qui concerne la politique à mettre en oeuvre. Néanmoins, j'estime souhaitable d'aborder un certain nombre de problèmes afin de recueillir les réactions qu'ils suscitent.

Transportons-nous dans l'an 2000, c'est-à-dire dans une bonne trentaine d'années, comme il est parfaitement normal de le faire. Songez par exemple aux investissements qui sont nécessaires pour que l'agriculture soit moderne et la productivité élevée. Rien que la manière dont nous utilisons le sol - le morcellement, le drainage, la construction de routes - implique des investissements qui doivent aller au-delà de cette période. De même, l'aménagement des bâtiments que nous construisons aujourd'hui devra encore être utilisable.

Il va de soi que je conçois cette agriculture dans le cadre d'un marché commun en Europe, avec une politique agricole commune. Cet ensemble ne se limiterait pas aux six pays actuels, mais engloberait aussi l'Angleterre et les pays scandinaves. On peut escompter qu'une Espagne démocratique en sera également devenue membre. En outre, nous pouvons admettre que nous produirons alors dans un monde où les besoins en denrées alimentaires seront considérables. La cause principale en est sans doute que, dans une grande partie des pays qui sont encore développés aujourd'hui, la population connaît une forte poussée numérique et devra, par ailleurs, être mieux nourrie. Toutefois, on se trompe si on croit que ceci débouche nécessairement sur un niveau relativement élevé des prix. Nous devons tout faire pour maintenir la concurrence, grâce à une production rationnelle.

Dans son article 39, le traité de Rome assigne, en quelques mots très simples, un but à la politique agricole à suivre :

"D'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'oeuvre;

d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture".

Cela signifie donc : procurer à la population agricole un revenu et un mode de vie comparables à ceux d'autres catégories professionnelles.

Nous savons que ceci ne s'est pas réalisé jusqu'à présent. La grande question qui se pose est la suivante : "Est-ce possible ?" et, dans l'affirmative, "comment ?".

C'est ce que se demandent non seulement tous les jeunes, hommes et femmes, qui doivent décider s'ils restent dans l'agriculture ou non, mais aussi les parents qui se font du souci pour l'avenir de leurs enfants. C'est ce que se demandent surtout ceux qui sont contraints de céder à leurs enfants des exploitations grevées de lourdes charges.

Pour répondre à cette question, nous devons tout d'abord nous pencher sur l'évolution que connaît notre société. Celle-ci est en plein mouvement. Nous vivons en effet en pleine mutation. Plus de choses ont changé au cours des vingt dernières années qu'au cours du siècle précédent tout entier. De plus, rien ne permet de penser que les choses ne vont pas encore s'accélérer.

Afin de concrétiser nos idées, je partirai de quelques données sur lesquelles les experts sont d'accord, du moins en ce qui concerne l'ordre de grandeur :

En premier lieu, le revenu. C'est un facteur important dans notre vie. On admet qu'en l'an 2000, ou plutôt entre 1990 et 2000, le revenu réel aura environ doublé dans l'industrie et dans le secteur des services. Cela signifie que l'on sera en mesure d'acheter le double de biens et de services. En second lieu, il faut s'attendre à un changement très important dans la durée du travail ou, si l'on préfère, dans celle des loisirs. Les vacances légales varieront de un à deux mois. La semaine de travail sera de 4 à 5 jours, c'est-à-dire que le week-end durera de deux à trois jours. Cette estimation ne me paraît pas excessive, puisque le week-end s'étend dès maintenant à deux jours.

Que signifient ces deux points de départ pour l'agriculture ?

Dans les six pays de la Communauté, le revenu agricole se situe environ aux deux tiers de celui d'un ouvrier qualifié dans l'industrie. Je ne fais certainement pas preuve de trop d'exigences en disant qu'il faut essayer qu'en 1990, le revenu moyen soit le même dans l'agriculture que dans l'industrie ou dans le secteur des services. Cela signifie donc que le revenu moyen actuel doit être triplé. Est-ce possible ? Et comment y arriver ? Examinons un instant si un fort relèvement du niveau des prix est d'une aide importante à cet égard. Dans notre organisation commune des marchés, nous avons libéré les prix, et donc la politique du marché, des hauts et malheurs du marché mondial, et cela surtout parce que ce marché mondial nous a principalement apporté des "malheurs". Tant que, sur le plan international, on ne sera pas en mesure, voire désireux de modifier profondément cette situation, nous devons y pourvoir par notre propre politique. Cependant, nous devons toujours être prêts à réduire notre propre protection au fur et à mesure que l'organisation du marché mondial progressera. Je me permets de rappeler que nous en avons clairement donné la preuve au cours des négociations Kennedy en proposant de diminuer notre protection, si les autres pays, comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, etc., y étaient également disposés. Je déplore que tel n'ait pas été le cas.

Nous avons donc dû et nous devons provisoirement conserver notre propre niveau des prix pour les céréales, le sucre, le lait et les graisses végétales, maintenir un système de protection pour la viande, les oeufs et la volaille, et même continuer à influencer le marché des fruits et légumes.

Nous pouvons constater que ce système fonctionne généralement d'une manière satisfaisante.

Lorsque nous déterminons notre politique, nous tenons évidemment compte d'un revenu considéré comme souhaitable pour les travailleurs de l'agriculture. Mais, comme un grand nombre d'autres facteurs s'ajoutent à celui-là, ce prix constitue toujours un compromis. Il y a tout d'abord le désir du consommateur de voir les prix baisser. Bien que celui-ci soit et doive être prêt à payer un prix qui couvre les coûts d'une production rationnelle, y compris un revenu équitable pour l'agriculteur et l'ouvrier, il est bien évident que, pour divers produits, une hausse des prix a une incidence néfaste sur la consommation. L'agriculteur n'y a aucun intérêt. En outre, une hausse des prix n'encourage que trop souvent la production et, si une garantie de prix est alors accordée, des excédents ne tardent pas à apparaître. Je reviendrai tout à l'heure sur le problème des grands excédents de lait.

Déjà, lors de la fixation du prix des céréales pour cette année, nous nous sommes manifestement approchés de la limite maximum. La Commission avait proposé de relever respectivement les prix de l'orge et du maïs de 5 % et de 9 %. Ceci aurait permis d'obtenir une bonne relation par rapport au prix du blé.

Le Conseil de ministres ne nous a pas suivis et n'a pu se mettre d'accord que sur une augmentation respective de 3,5 et de 4,5 %. Sans doute, la raison en est-elle que ces produits constituent des matières premières pour l'élevage du bétail.

Lors de la fixation des prix, nous devons aussi tenir compte de la possibilité d'une forte élévation de la production. En France, de vastes possibilités s'offrent encore pour les céréales. Pourtant, dans ce pays, la politique de la CEE a déjà entraîné une hausse de prix des céréales plus sensible qu'ailleurs.

Même si nous partons du point de vue que le surplus de consommation peut être couvert par une augmentation de la production intérieure, nous sommes donc assujettis à des limites strictes. Ce point de départ signifie déjà que les pays qui exportent chez nous ne participent pas à l'augmentation de notre consommation. Vous concevrez facilement que ces pays n'en soient pas satisfaits.

En ce qui concerne le lait, le problème est beaucoup plus complexe encore. En tant que Communauté, nous sommes déjà devenus une zone excédentaire. Jusqu'en 1964, le degré d'auto-alimentation était environ de 99 à 100, mais il a vite atteint 104 à 105 et il

menace de continuer à s'élever rapidement. Vers 1964, quelques pays, dont les Pays-Bas, ont sensiblement relevé leurs prix. Depuis lors, la production et surtout les livraisons aux laiteries ont considérablement augmenté.

Le 1er avril prochain, la politique laitière commune entrera en vigueur, et cela sur la base d'un prix de 35 cents départ ferme. C'est là le prix indicatif fixé par le Conseil de ministres, alors que la Commission avait proposé 34 cents. Ceci signifie une nouvelle hausse des prix, car le prix moyen payé au producteur est actuellement de 32,5 cents environ. L'augmentation de la production nous cause de vives inquiétudes. Dès maintenant, on enregistre d'importants excédents de lait, ce qui se traduit notamment par des excédents de beurre. Dès le 1er avril, nous devons éliminer un excédent de 150.000 tonnes et écouler, grâce à d'importantes subventions, une grande quantité de lait écrémé en poudre. Pour cette année, il en coûtera plus de 3 milliards de florins à la Communauté ! Mais le plus grave, c'est que les excédents de beurre augmenteront certainement encore de 40.000 tonnes par an au cours des prochaines années.

Nous examinons sérieusement ce problème et nous soumettrons des propositions au Conseil de ministres.

Ne pensez pas que le marché mondial puisse absorber ces quantités; en effet, nous l'avons déjà saturé de nos exportations. Les pays en voie de développement n'en ont que faire, eux non plus, même si nous le leur offrons sur place; ils n'ont que très peu besoin des matières grasses du lait.

En tout état de cause, nous comprenons maintenant que la politique des prix a des limites.

Lorsque j'apprends alors que les organisations agricoles exigent que les prix couvrent les coûts, il est évident que nous devons faire un sérieux effort dans ce sens. Cependant, la question déterminante n'en est pas moins : quel sera le niveau des coûts ? En effet, je n'aime pas poursuivre des chimères. Gardons les pieds sur terre et ne nous abandonnons pas aux illusions. Ce n'est que si nous parvenons à abaisser considérablement les coûts en accroissant la productivité du capital et du travail que nous serons en mesure d'atteindre notre but. De plus, n'oublions pas qu'il s'agit non seulement de couvrir les coûts, mais encore de tripler le revenu réel !

La question qu'il faut se poser est la suivante : Les changements intervenus dans la production au cours des vingt dernières années ont-ils été suffisants pour que nous puissions atteindre notre objectif en maintenant ce rythme de rationalisation ?

Nous constatons une importante diminution du nombre d'unités de main-d'oeuvre alors que la production s'est accrue. Dans la CEE, le nombre de travailleurs, agriculteurs, ouvriers agricoles, est tombé de 15 à 12 millions environ entre 1960 et 1965. Nous pouvons admettre qu'il y en aura encore 10 millions en 1970, soit 13 % de la population active totale. Par ailleurs, comme la production a augmenté pendant cette période, nous pouvons constater un accroissement vigoureux de la production par unité de main-d'oeuvre de l'ordre de 6 % par an. Ce taux est même supérieur au pourcentage moyen enregistré dans l'industrie. Cette diminution du nombre des agriculteurs et des ouvriers peut-elle encore se poursuivre ? Oui, mais cela pose un certain nombre de problèmes. Les travailleurs agricoles représentent environ 7 % de la population active aux Pays-Bas et 5 % en Belgique. Les économistes s'attendent à ce que cette proportion tombe à 2 ou 3 % environ entre 1990 et 2000. Ceci est dû en partie au fait que la population totale augmente. Les Pays-Bas seront alors devenus un véritable Etat industriel et ils pourront notamment mettre sur pied dans la Communauté européenne un vaste et puissant secteur de services. Ce sera certainement le cas si la Grande-Bretagne entre, elle aussi, dans la Communauté.

Ceci ouvre de bonnes perspectives à l'agriculture, du moins si elle sait en faire usage. Cette mutation structurelle dans notre région donne à l'agriculture la possibilité d'adapter, elle aussi, sa structure de production et, par conséquent, son niveau de vie.

Cette diminution de la main-d'oeuvre est allée de pair avec un accroissement considérable des biens d'équipement, et l'on peut se demander si une trop grande part de l'avantage procuré par l'accroissement de la productivité du travail n'a pas été absorbée par l'alourdissement des charges qui grèvent les capitaux. Il est certain qu'il en est ainsi pour un grand nombre de petites exploitations et que, dans celles-ci, le revenu n'a donc pas suffisamment augmenté. Comment utiliser au mieux le capital qu'il faut investir ? Où se situe la relation optimale entre le travail et le capital ? Quelle doit être alors la dimension de l'exploitation ? Quelles doivent être la méthode de production et l'organisation de l'exploitation ?

Voilà les questions auxquelles nous devons nous efforcer de donner une réponse.

Mais, avant cela, penchons-nous encore quelques instants sur ce processus de diminution de la main-d'oeuvre agricole. Cette diminution ne s'est pas accompagnée d'une réduction proportionnelle des exploitations.

Au début, il y a eu une diminution du nombre des ouvriers salariés et, ensuite, des aides familiaux. Ceci a eu pour conséquence la création d'un nombre croissant de ce que l'on a appelé les "exploitations d'une seule personne". Cette situation a créé de graves problèmes économiques, mais surtout sociaux. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Quand je dis que le revenu réel doit tripler dans une période de vingt à trente ans, je ne veux pas dire qu'il doit en être ainsi pour chacun. Il s'agit d'une moyenne pour tous les agriculteurs européens. Dès maintenant, certains agriculteurs ont un revenu comparable à celui d'autres catégories professionnelles. Cette proportion n'est pas très forte, mais c'est peut-être aux Pays-Bas qu'elle est la plus forte. Un groupe beaucoup plus important a environ les deux tiers de ce revenu et un autre, au moins aussi important, touche moins encore, soit entre la moitié et les deux tiers. On peut donc, en fait, parler d'agriculteurs occupant respectivement une position de tête, une position intermédiaire et une position de queue. Il est donc évident qu'il faudra s'efforcer de réduire d'abord le nombre d'agriculteurs figurant dans le groupe de queue et, ensuite, le nombre de ceux qui se situent dans le groupe intermédiaire. En soi, cette réduction entraîne déjà une amélioration du revenu moyen. Il est évident que la catégorie des paysans qui se trouvent en queue et une partie importante du groupe intermédiaire travaillent dans des conditions de production qui ne permettent pas d'obtenir un revenu raisonnable. Les jeunes agriculteurs débutants devront donc bien faire attention avant de rejoindre ces catégories d'exploitations agricoles.

Si le nombre des agriculteurs devait être ramené à la moitié ou au tiers, le reste se rapprocherait déjà beaucoup d'un revenu actuellement comparable. Toutefois, dans ce cas, un grand effort resterait encore à accomplir pour atteindre l'objectif nécessaire que constitue le doublement des revenus pour 1990.

Comment la taille des exploitations agricoles a-t-elle évolué au cours des vingt dernières années ? Nous constatons une diminution du nombre des exploitations, mais à un rythme extrêmement lent. Bien que le nombre d'hectares de terre par exploitation constitue un critère grossier, je l'utiliserai ici parce qu'il peut nous donner une idée de l'évolution du processus.

Nous constatons qu'en 1965, les exploitations de moins de 20 ha constituaient encore 85 % du total en Allemagne, 72 % en France, 90 % en Italie, 87 % aux Pays-Bas et 89 % en Belgique.

Entre 1950 et 1965, le nombre des exploitations de 10 à 20 ha a encore augmenté. Cette progression a été de 13 % aux Pays-Bas. En matière de taille des exploitations, il se produit donc un certain glissement des exploitations de moins de 10 ha vers les exploitations de 10 à 20 ha. Toutefois, c'est la seule amélioration que l'on ait notée en ce qui concerne la taille des exploitations. Disons très approximativement, que la taille des exploitations augmente en moyenne d'un ha en 8 ans !

Ce glissement vers un type d'exploitation un peu plus grand, que l'on nomme généralement assainissement, est tout à fait insuffisant par rapport au but à atteindre. Je suis peut-être brutal, mais c'est nécessaire pour nous apprendre que ce n'est pas ainsi que nous aboutirons. Ce qui s'est fait jusqu'à présent, grâce à des investissements considérables et à des dépenses des pouvoirs publics se chiffrant à plusieurs milliards, est totalement insuffisant pour atteindre une utilisation optimum des capitaux et donc aussi pour réaliser une productivité optimum du travail. Ce n'est pas en réduisant ainsi la main-d'oeuvre et en agrandissant lentement les exploitations que l'on y arrivera. Mais alors, comment y arrivera-t-on ?

Avant de répondre à cette question, nous devons examiner ce que peut accomplir aujourd'hui une unité de main-d'oeuvre, compte tenu des moyens techniques actuels. Gardons-nous de toute fiction et restons réalistes. La revue "Landbode" a publié à ce sujet un article de M. Prillewitz. Plusieurs études ont également paru dans les divers pays de la Communauté. On trouve alors les chiffres suivants : dans une exploitation agricole normale convenablement assolée avec des plantes sarclées, on arrive à un homme pour 40 ha; dans un élevage on arrive à 1 homme pour 50 à 60 vaches et, dans la culture fruitière, à 1 homme pour 10 ha. Déjà, on cite des chiffres supérieurs.

Qu'en sera-t-il dans vingt ans, dans un monde qui traverse une révolution technique ? Les chiffres seront très certainement plus élevés et ils devront servir de base à nos programmes d'investissements et à nos prévisions. Cependant pour notre raisonnement d'aujourd'hui, je m'en tiendrai aux chiffres que j'ai énumérés. Ils contrastent déjà d'une manière assez voyante avec les moyennes réelles. Nous en venons maintenant directement à la question cruciale :

Une exploitation d'une seule personne se justifie-t-elle vraiment sur le plan économique ?

Et, plus encore :

Est-elle socialement possible ?

Si ces questions revêtent une telle importance, c'est parce que, notamment en raison de la politique poursuivie jusqu'à présent, nous avons pu constater, au cours des vingt dernières années, une diminution beaucoup plus rapide du nombre des travailleurs que de celui des petites exploitations. Ce phénomène implique une augmentation considérable du nombre d'exploitations d'une seule personne.

Bien que nous démontrions depuis des décennies que nous devons évoluer vers des exploitations où travaillent au moins deux personnes, nous sommes obligés de constater que c'est le contraire qui se produit.

Je voudrais m'attarder quelques instants encore sur l'exploitation d'une seule personne avant d'expliquer comment, selon moi, nous devons procéder pour aboutir à l'exploitation rationnelle de demain.

Tout d'abord, il n'est pas difficile de constater que, dans l'état actuel du progrès technique, il est impossible d'utiliser les capitaux de façon rationnelle dans une exploitation d'une seule personne. Cela vaut autant pour les bâtiments d'exploitation que pour les installations et les machines. D'ailleurs, nous le voyons depuis longtemps dans l'industrie et dans le commerce, et même dans la distribution et dans le commerce de détail. Nul ne songe à développer des industries sur la base d'exploitations d'une seule personne. Là chacun est conscient de l'impossibilité et du gaspillage que cela représenterait. Cela signifie-t-il que nous devons tendre vers une production agricole à caractère industriel ? Je le crois pour certains produits non liés au sol tels que les porcs, les oeufs et la volaille. Dès à présent, on assiste-là à un processus de transformation de matières premières en viande et en oeufs. Ces matières premières ne proviennent d'ailleurs pas de l'exploitation elle-même, mais sont constituées par des aliments des animaux composés avec beaucoup de soin et selon des méthodes scientifiques. En outre, l'industrie moderne des aliments des animaux travaille en fonction de calculs rigoureux en ce qui concerne le prix des matières premières. L'agriculteur en tire un grand avantage, mais il devra, lui aussi, poursuivre ses calculs rigoureux dans la production et organiser son exploitation en conséquence. Si ce ne sont pas les agriculteurs qui le font, d'autres le feront à leur place.

La situation est très différente pour les produits liés au sol, comme ceux qui proviennent de l'agriculteur, de la production laitière, de l'horticulture et de la culture fruitière. Dans ces secteurs,

les limites optimales de la concentration seront nettement inférieures et les unités de production seront plus petites.

Qu'en est-il maintenant des problèmes sociaux dans l'exploitation agricole de l'avenir ?

Une question très délicate se pose : l'exploitation familiale se justifie-t-elle encore ? A-t-elle encore un avenir ?

Mesdames et Messieurs, je sais que j'aborde ici une question explosive. Cependant, nous n'avons pas le droit de l'éluder et nous devons honnêtement y chercher une réponse. Où en est le niveau de vie, ou plutôt le mode de vie d'une famille dans une exploitation familiale, c'est-à-dire dans une exploitation qui menace de plus en plus de devenir une exploitation d'une seule personne ?

Pour en juger, nous devons avoir conscience que d'importantes mutations s'accomplissent dans le mode de vie des hommes au sein de la société et que ce processus ira même en s'accéléralant. J'estime qu'à l'avenir, le mode de vie gagnera en importance et deviendra même plus important que le niveau de vie, notamment dans les exploitations où l'exploitation elle-même empêche de participer aux privilèges que la société peut offrir en nombre croissant.

Quel est le mode de vie d'un ouvrier qualifié dans l'industrie ou dans une autre branche d'activité non agricole ?

Indépendamment du revenu net, qui est déjà supérieur en moyenne à celui de la majorité des agriculteurs, nous voyons qu'il peut disposer intégralement de deux jours libres par semaine. Et l'agriculteur ? Le samedi matin et le samedi soir, il s'occupe de ses vaches, et le dimanche aussi. Je me demande combien de temps cette situation peut encore durer. Et les vacances ? Elles sont encore de deux semaines, payées évidemment. Ça et là ce sont déjà trois semaines. Quand l'agriculteur travaillant dans une exploitation d'une seule personne y arrivera-t-il ? Et que se passera-t-il en cas de maladie ou d'accident ? Nous avons été très heureux que, par suite de l'amélioration de la condition des petits agriculteurs, la femme ait eu l'occasion de se consacrer principalement à la famille. Que devons-nous constater à présent ? Que la position sociale de la femme dans une exploitation familiale se dégrade, que la femme devient de plus en plus la seule réserve de main-d'oeuvre à laquelle l'exploitation peut recourir.

Nous devons hélas constater que c'est dans les exploitations agricoles à caractère familial que l'on trouve les situations sociales les plus arriérées. Il y a cinquante ans, c'était parmi les ouvriers des

usines et de l'agriculture. Maintenant, c'est parmi les petits agriculteurs, et l'évolution à très long terme menace de consacrer leur paupérisation.

En 1958, lorsque nous avons lancé la Communauté économique européenne, les ministres des six pays ont décidé à Stresa de prendre pour base de la politique agricole le développement de l'exploitation familiale.

Or, nous constatons aujourd'hui que nombreux sont ceux qui ont des doutes sur cette évolution. Je ne vous cacherai pas que j'ai dépassé depuis longtemps le stade des doutes.

Si l'exploitation familiale conduit en fin de compte à la pauvreté relative et au retard social, nous avons le devoir de rechercher d'autres formes d'exploitations, où les familles pourront trouver une existence décente et un mode de vie leur permettant de bénéficier des résultats du progrès social.

Nous devons éviter que nos enfants et nos petits-enfants demandent un jour aux gouvernements, aux dirigeants agricoles et à nous tous : "Vous le saviez tous, mais qu'avez-vous fait ?".

Que répondre à cette question angoissante ? Nous constatons qu'au cours des quinze dernières années, la taille moyenne des exploitations ne s'est pas notablement améliorée, bien que l'on ait dépensé des milliards pour le remembrement et pour des plans de développement agricole, et qu'ici, aux Pays-Bas, nous ayons créé de grands polders dans l'IJsselmeer. Pourtant, pouvons-nous affirmer que, grâce à toutes ces mesures, les exploitations seront encore vraiment viables dans les vingt prochaines années ? Nos enfants seront-ils disposés, demain, à reprendre ces exploitations s'ils peuvent choisir librement ? Je dis bien : choisir librement. Les femmes seront-elles prêtes à lier demain leur sort à celui d'un homme qui travaille dans une exploitation familiale ? Ce ne sont que de simples questions.

Il est évident que beaucoup de personnes et, notamment, beaucoup d'organisations agricoles, ont conscience de ces problèmes. De plus, il apparaît que le gouvernement des Pays-Bas y consacre des publications.

Nous-mêmes, en tant que Commission, nous ne pouvons ni ne voulons éviter de répondre. Nous nous sommes engagés à soumettre au Conseil de ministres de la Communauté européenne un mémorandum qui traitera de ces problèmes et où la Commission formulera des propositions en vue d'une politique commune.

J'ai conscience de la difficulté de cette tâche. Il apparaîtra sans doute qu'il n'existe pas une seule forme idéale d'exploitation et qu'il y a une multitude de possibilités qui aboutissent à une solution. En outre, il est évident que seule une politique de développement régional permettra de créer les conditions d'une autre structure de production. Il faudra créer une nouvelle infrastructure et de nouveaux emplois dans de nombreuses régions, et nous savons que cela exigera plusieurs années de préparation et de réalisation. C'est une raison de plus pour ne pas temporiser, car il n'y a plus de temps à perdre.

Je ne veux pourtant pas m'en tenir à cette analyse et je désire encore fournir un élément personnel à la discussion. Je vous donnerai mon avis sur les formes que doivent revêtir les exploitations agricoles à l'avenir. Ce sont mes conceptions personnelles et non celles de la Commission, dont je suis membre. Celle-ci devra encore examiner la question de façon approfondie avant de prendre une décision.

Si nous nous préparons à l'avenir, nous devons pouvoir nous faire une idée de ce que sera une exploitation dans vingt ou trente ans.

Toute entreprise, toute industrie ou toute compagnie de navigation fait des plans à long terme. L'agriculture doit en faire aussi. En effet, si l'on se contente de se laisser entraîner par le courant, on recule sur le plan social.

Je me limiterai aujourd'hui à la production agricole proprement dite, sans tenir compte de l'écoulement et de la transformation des produits. J'ai déjà dit que les exploitations devront devenir beaucoup plus grandes, beaucoup plus importantes. Par ailleurs, je préfère parler d'unités de production, plutôt que de fermes ou d'exploitations agricoles. En effet, ces dernières peuvent être associées à une forme d'exploitation qui devra s'adapter dans beaucoup de cas.

La taille des unités de production devra être telle que nous puissions trouver le rendement utile optimum du travail employé et du capital investi. Bien entendu, cet optimum dépend dans une large mesure de l'orientation de la production. Il différera pour l'agriculture proprement dite et pour l'élevage de vaches laitières, ou encore pour l'élevage de porcs et pour l'horticulture.

Mais il y aura toujours pour tous ces types d'exploitations une limite minimum déterminée par un nombre de travailleurs tel qu'il permette à chacun d'entre eux de trouver une tâche quotidienne régulière et complète, et aussi de profiter intégralement de ses loisirs.

Cela signifie un nombre d'heures de travail hebdomadaires égal à celui d'autres branches d'activité. Par là, j'entends la semaine de cinq jours et deux à trois semaines de vacances par an. De plus, le fonctionnement de l'exploitation devra être assuré en cas de maladie, grâce à l'intervention de travailleurs appartenant à d'autres exploitations.

J'estime qu'une exploitation d'élevage tenue par deux personnes ne pourra jamais répondre à ces exigences qui constituent pourtant un minimum. En outre, nous devons examiner où l'on trouve l'utilisation la plus rentable du capital. La mécanisation et l'automatisation croissantes exigent des unités de production toujours plus grandes, même dans l'agriculture et l'horticulture. A cela s'ajoute que l'agriculture devra, elle aussi, évoluer vers une spécialisation toujours plus poussée.

Bien entendu, nous pouvons recourir à diverses formes de coopération, portant sur les machines mobiles ainsi que, sans aucun doute, sur l'utile institution du travail à la tâche. Peut-être le nombre minimum de travailleurs occupés dans une exploitation agricole pourra-t-il alors être inférieur à celui d'une exploitation d'élevage, où il y a moins de temps libre.

Pour être plus concret, je dirai que, pour l'élevage, le minimum d'une unité de production se situe entre quatre et cinq hommes. C'est alors seulement que les conditions sociales seront telles que l'exploitation sera réellement viable. En outre, dans ces exploitations, il sera plus facile de trouver la relation optimale entre le capital investi et la quantité de production et de travail. Si nous considérons alors que le nombre de têtes de bétail par homme peut être élevé, notamment grâce à une spécialisation plus poussée, nous arrivons à des unités de production minimum d'environ 350 à 400 vaches laitières.

L'élevage porcin moderne produira au minimum plusieurs milliers d'animaux par an; quant à la volaille, je laisse à votre imagination le soin de compléter les chiffres.

Si ce type d'exploitation apparaît justifié sous l'angle social et économique, nous devons examiner quelle forme ces unités de production doivent revêtir, compte tenu de cette perspective d'avenir. Entendons-nous bien : il n'y a pas de solution type. De nombreuses formes de coopération feront leur apparition selon la nature de la production, la mentalité des agriculteurs et le domaine de la production. De la coopération entre un certain nombre d'exploitations, dont chacune conserve encore une certaine indépendance, à l'exploitation entièrement intégrée, on peut concevoir de nombreuses formes intermédiaires.

Les types d'exploitations dont sera composée l'unité future de production revêt également une grande importance. On peut imaginer que la coopération entre cinq exploitations agricoles de 50 ha chacune sera plus facile à réaliser que celle d'une unité de production composée de 10 exploitations comportant chacune 20 agriculteurs.

Pour peu que sa production soit suffisamment intensive, la première procurera sans doute encore un travail productif à quatre ou cinq hommes, tandis que le seconde, même avec 300 à 350 têtes de bétail, ne pourra pas donner de travail à plus de cinq hommes, ce qui signifie que cinq autres devront être éliminés.

Nous allons devoir affronter un certain nombre de questions difficiles, et j'en citerai quelques-unes sans même vouloir susciter l'illusion que je serais capable de répondre à chacune d'entre elles. Mais nous ne pouvons pas les éviter et nous devons donc les étudier afin d'y trouver les réponses. Heureusement, ce processus est déjà engagé et nous possédons, dès maintenant, le résultat de nombreuses expériences portant sur des formes de coopération bien définies.

Une première question se pose : quelle forme de coopération adopter et surtout, quelle base juridique ? La coopérative suffit-elle ou la société anonyme offre-t-elle de meilleures perspectives ?

Cela dépendra sans doute pour une bonne part du type d'exploitation et surtout de la disposition d'esprit des intéressés eux-mêmes. Mais pourquoi la législation devrait-elle rester immobile et ne créerions-nous pas de nouvelles formes de coopération plus appropriées à l'agriculture ?

Comment arriverons-nous à ces unités de production ?

Est-il vrai que nous évoluons spontanément vers ces formes nouvelles ? Je ne le crois pas. L'expérience nous apprend que l'évolution lente, très lente du passé est absolument insuffisante pour aboutir à des formes nouvelles dans un délai raisonnable.

Ce n'est que dans quelques cas que de nouvelles formes de coopération se créent, mais ces cas sont rares. Selon moi, il est souhaitable que les pouvoirs publics eux-mêmes engagent un processus visant à rendre beaucoup plus attrayant le passage à ces formes nouvelles de coopération. Un stimulant vigoureux devra être fourni dans ce sens par un bon financement ainsi que par une action de vulgarisation.

Il faut tout d'abord que la mobilité du sol soit fortement accrue.

De nombreuses personnes occupées dans l'agriculture aimeraient cesser l'exploitation si seulement elles en avaient la possibilité. Cette possibilité, nous devons la leur donner. A cet égard, nous devons penser aux personnes âgées, auxquelles nous devons permettre de bénéficier d'une pension anticipée, selon les méthodes connues. En outre, nous devons nous efforcer d'amener tous ceux dont la formation technique est dépassée, à choisir une autre profession. Le fonds social de la Communauté pourra rendre d'importants services à cet égard.

En pratiquant une bonne information et une bonne orientation professionnelle, il faudra réduire le nombre des jeunes qui s'orientent vers l'agriculture. En outre, la formation professionnelle devra s'occuper de former les chefs d'exploitation des nouvelles unités de production. Il est évident que l'ensemble de cette action ne pourra réussir que si l'on crée de nouveaux emplois dans l'industrie et dans le secteur des services, grâce à une politique dynamique de développement régional.

De toute évidence, c'est là un processus de longue haleine. Mais, cela signifie aussi que nous devons nous réorienter complètement, si nous voulons être en mesure de réaliser l'évolution souhaitée. Cette réorientation est d'autant plus nécessaire que nous devons, dès maintenant, considérer comme perdue une partie importante des crédits publics qui sont dépensés pour ce que l'on appelle l'amélioration des structures.

La législation nationale s'oppose-t-elle au développement de ces unités de production ?

Dans quelle mesure les législations devront-elles, en général, être adaptées dans le domaine du droit de la propriété, du droit des baux et du droit foncier ?

Il faudra également adapter le droit des successions, qui pose tant de problèmes pour l'exercice de la profession agricole.

Notre Commission procède à une étude de ces législations nationales et examine dans quelle mesure il est souhaitable de les remplacer par un droit communautaire européen.

J'ai le sentiment que le caractère de la propriété foncière se modifiera. En fait, cette modification a déjà commencé. On met constamment l'accent sur le droit d'usage du sol, comme c'est d'ailleurs aussi le cas dans l'industrie. Le sol intégré dans une unité de production ne pourra plus en être retiré en vue d'une exploitation personnelle. Le droit d'usage est ainsi disjoint du droit de propriété, et la situation évolue dans le sens de parts foncières dans une unité de production.

Ces parts foncières n'ont plus besoin d'être exprimées en valeurs monétaires. Après quelques générations, on aura sans doute une propriété foncière très morcelée, sans que les unités de production en souffrent pour autant. Ceci permet en même temps de donner une solution naturelle à l'un des grands problèmes liés à la propriété foncière, celui de l'indemnisation de la part successorale en cas de partage de la masse.

Un problème très important est celui du financement. Pour moi, il est certain que, sans une aide considérable des pouvoirs publics, cette évolution ne sera pas possible. Mais, les pouvoirs publics devront choisir entre une politique de garanties durables à la production, en vue de maintenir un niveau élevé des prix, ou une aide en vue d'une rénovation authentique des structures de production. La première engloutira de façon durable des milliards par an, sans compter les inconvénients d'un niveau des prix relativement élevé des denrées alimentaires.

Un programme d'investissements de vingt ans donnera à l'agriculture européenne le temps et les moyens de réaliser cette immense transformation. Mais, cela me paraît plus indiqué et nettement plus profitable que les investissements gigantesques qui sont effectués actuellement sans que l'on aboutisse à une forme d'exploitation réellement rentable. Les pouvoirs publics accordent des aides considérables, et le résultat est une forme d'exploitation dépassée.

A cet égard, nous devons songer que le financement d'une unité de production agricole de 500 ha est plus simple et meilleur marché que celui de dix exploitations de 50 ha chacune. Dès lors, je crois aussi que ces unités de production accéderont plus facilement au marché des capitaux que les exploitations agricoles actuelles.

Je déplore que les pouvoirs publics n'expérimentent pas ces exploitations dans les nouveaux polders. Dans le Wieringermeer ainsi que dans le polder du nord-est, on trouve déjà des exploitations périmées sur le plan économique et social. On y assiste à la multiplication d'exploitations d'une seule personne, qui n'offrent plus aucune perspective.

Et pourquoi ne créerions-nous pas, dans le Flevoland-sud, de nouvelles unités de production de 300 à 500 ha ? Et pourquoi pas aussi quelques exploitations agricoles de 1.000 ou 2.000 ha ? Elles seraient gérées en commun par des agriculteurs, sans immixtion des pouvoirs publics, qui ne sont que les bailleurs. Ces polders revêtiraient ainsi une importance qui dépasse de loin celle qu'ils ont aujourd'hui.

L'Europe n'a vraiment pas besoin de plus de céréales encore, de plus de betteraves sucrières, de plus de lait. Ce dont elle a besoin, c'est de nouvelles méthodes de production, d'exemples qui prouvent que les choses peuvent aller autrement, qu'il faut trouver des formes défendables du point de vue économique et social.

Enfin, une dernière question, très préoccupante : que subsiste-t-il de la condition de "paysan" ? Qu'apporteront les temps nouveaux à la famille paysanne de l'avenir ? Y sommes-nous psychologiquement préparés ? Est-on disposé à accepter cette nouvelle forme d'exploitation si elle implique une forte dépendance par rapport aux autres ?

L'un des aspects les plus séduisants de la condition paysanne a toujours été l'indépendance. Etre paysan sur sa terre à soi ! Décider soi-même, assumer soi-même ses responsabilités ? Oui, il en a peut-être été ainsi autrefois, mais qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Combien d'agriculteurs peuvent encore avoir leur propre parc de machines ? Dès maintenant, ne dépend-on pas toujours davantage des autres ? Les coopératives d'utilisation de machines, le travail à la tâche : voilà des institutions très utiles, mais qui modifient le caractère de la condition paysanne.

En outre, combien de paysans ont, pour la gestion de leurs exploitations, les capacités qui deviennent de plus en plus nécessaires ? L'agriculture moderne exige que l'on réagisse rapidement sur le marché et que l'on cherche toujours de nouvelles voies, au lieu de se contenter de la tranquille gestion traditionnelle. Dans ces conditions, nombreux sont ceux pour qui une exploitation d'une seule personne est une charge et pour qui une forme de coopération réunissant plusieurs agriculteurs constituerait un soulagement. Les agriculteurs qui ont des capacités de direction pourront les développer; d'autres pourront se spécialiser dans le travail. En fin de compte, le fait de coopérer dans une exploitation très rationnelle, où toutes les ressources modernes sont mises en oeuvre, n'est-il pas en soi une grande satisfaction ?

Je crois que cette évolution offre de nouvelles possibilités aux fils et aux filles de nos agriculteurs, qui risquent aujourd'hui de devenir des esclaves dans les exploitations mécanisées de 40 à 60 ha. Dès lors, que l'agriculteur coopérera dans de plus grandes unités de production, sa condition reprendra tout son sens.

Tout cela n'est-il qu'une utopie ? Est-ce une chimère ?

Non, nous parlons des agriculteurs de 1980 à 2000. Ce sera alors une réalité ! Quelle autre possibilité y a-t-il ? Je n'en vois aucune. Nous devons aujourd'hui nous préparer, car la génération qui monte devra s'adapter à ce nouvel avenir.

Et surtout : tous ceux qui doivent assumer une responsabilité, que ce soit dans les organisations agricoles, au Parlement ou dans les gouvernements, devront réfléchir à ces voies nouvelles dans lesquelles nous devons nous engager.

Nous sommes encore trop attachés, en politique, à un romantisme dépassé, c'est-à-dire aux anciennes formes d'exploitations familiales. Je suis d'accord avec la paysanne qui disait, à la "Grüne Woche" à Berlin : "Pour moi, une famille heureuse est plus importante qu'une exploitation familiale".

---